

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2024

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 30

présenté par
Mme Pochon

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« diversité des bassins et la dimension des exploitations »

les mots :

« dimension des exploitations, la diversité des bassins et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.